



Présentation de la Police des Nations unies

Aperçu de la leçon

Objectif

Permettre aux participants de bien comprendre la mission et le mandat de la Police des Nations unies (UNPOL).

Pertinence

Les missions de la police des Nations unies au sein des opérations de paix diffèrent fondamentalement de celles remplies dans un cadre national, car le personnel de la police des Nations unies est déployé dans un environnement peu familier, après un conflit, et travaillent avec d'autres policiers arrivant de nombreux pays différents et ayant des expériences différentes en matière police. Ce contexte particulier exige que les policiers des Nations unies comprennent le rôle de la Police des NU dans le maintien de la paix des Nations unies et les principes directeurs à suivre.

Cette leçon présente la Police des Nations unies, explique sa place dans l'architecture globale de maintien de la paix des Nations unies et clarifie le mandat et la structure de la Police des NU. Elle donne également un aperçu du Cadre d'Orientation Stratégique pour les activités de la police au niveau international (COS/SGF en anglais) et explique le rôle de la Police des NU en tant que prestataire de services à l'échelle du système et point de contact pour les questions de police et d'application des lois au sein du système des Nations unies.

Objectifs pédagogiques

Les apprenants seront capables de :

- Discuter en quoi le travail de la Police des NU diffère de celui des activités nationales de police
- Décrire la mission et le mandat de la police des Nations unies
- Identifier les fonctions permanentes essentielles de la Police des NU
- Expliquer comment les performances de la Police des NU doivent refléter les principes définis dans le cadre d'orientation stratégique pour les activités de police au niveau international (COS/SGF).

Contenu de la leçon

- Activité pédagogique transitionnelle
- Mission et mandat de la POLNU
- POLNU en bref
- Cadre d'orientation stratégique (COS/SGF) pour les activités de police sur le plan international
- Coordination des activités de la POLNU depuis le siège des Nations unies
- Résumé

Plan de la leçon	
Activité d'apprentissage : 1.1 Police nationale et police internationale dans un contexte post- conflit	Diapositive 5
Mission et mandat de la Police des NU	Diapositives 6-8
La Police des NU en bref	Diapositives 9-14
Cadre d'orientation stratégique pour les activités de la police au niveau international	Diapositives 15-16
Coordination des activités de la Police des NU depuis le siège des Nations unies	Diapositives 17-20

La leçon

Durée de l'examen : 60 minutes au total

30 minutes : activité d'apprentissage

30 minutes : présentation interactive



Commencer la leçon

L'activité d'apprentissage 1.1 permet de démarrer la leçon de manière interactive et de préparer le terrain pour plusieurs sujets importants abordés dans cette leçon, tels que la mission et le mandat de la Police des NU, les tâches principales de la Police des NU sur le terrain ainsi que la raison d'être du cadre d'orientation stratégique (COS).

Avant de commencer l'activité d'apprentissage, présentez les éléments suivants (à l'aide des diapositives 1 à 4) :

- *Objectif*
- *Pertinence*
- *Objectifs pédagogiques*
- *Contenu de la leçon*

Notez le vocabulaire particulier de l'ONU. La formation comportera des mots, des termes et des phrases qui peuvent ne pas vous être familiers et/ou sembler bizarres. Note à l'apprenant : « Ne laissez pas ce vocabulaire vous empêcher d'apprendre ». Tout au long de la formation, passez en revue les définitions des mots et expressions clés.

Activité d'apprentissage 1

.1

Police nationale et police internationale dans un contexte post-conflit

INSTRUCTIONS :

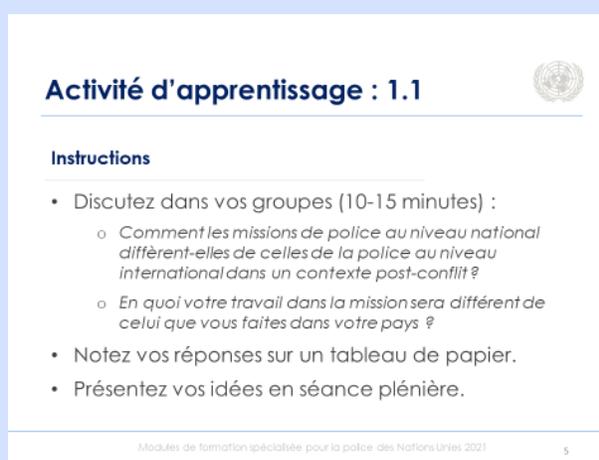
- Demandez aux participants de travailler en sous- groupes.
- Demandez aux groupes de discuter des questions suivantes : *Comment les missions de police au niveau national diffèrent-elles de celles de la police au niveau international dans un contexte post-conflit ?* Quelles sont les différences en ce qui concerne le contexte, l'autorité, l'expérience professionnelle et la culture ?
- Demandez aux groupes de présenter leurs conclusions en séance plénière.
- Si nécessaire, complétez la discussion à l'aide des notes instructeurs de la page suivante.

TEMPS : 30 minutes

- Travail en groupe : 15 minutes
- Discussion : 15 minutes

RESSOURCES

- Diapositive avec instructions aux participants.
- Tableaux de conférence et marqueurs.



The slide contains the following text:

Activité d'apprentissage : 1.1

Instructions

- Discutez dans vos groupes (10-15 minutes) :
 - *Comment les missions de police au niveau national diffèrent-elles de celles de la police au niveau international dans un contexte post-conflit ?*
 - *En quoi votre travail dans la mission sera différent de celui que vous faites dans votre pays ?*
- Notez vos réponses sur un tableau de papier.
- Présentez vos idées en séance plénière.

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 5



Cette activité pédagogique peut également être animée sous la forme d'une discussion de groupe de type "Fishbowl".

Message clé : Le maintien de la paix par la police des Nations unies diffère fondamentalement la gestion de l'ordre public au niveau national en ce qui concerne le contexte, l'autorité, l'expérience professionnelle et la culture.



Si les participants ne l'ont pas mentionné en plénière, ajoutez les points ci-dessous.

- **Les opérations de paix de la police des Nations unies diffèrent fondamentalement des missions de police au niveau national.** Cette différence découle du contexte de déploiement, à savoir une **situation « post-conflit »** et un environnement fragile souvent caractérisés par des violations généralisées des droits de l'homme, dans lesquels l'autorité, le pouvoir et les règles d'interaction sociale sont instables.
- Dans la plupart des pays, les policiers peuvent considérer que plusieurs aspects de leur fonction sont déjà acquis au sein de leur police : ils sont habilités à faire respecter la loi ; ils représentent l'autorité légitime d'un État et un ensemble clair de lois ; ils comprennent la culture et parlent la langue des communautés qu'ils servent ; et la formation et les fonctions de police de leurs collègues policiers sont similaires aux leurs.
- La police des Nations unies ne peut présumer d'aucun de ces éléments et travaille fréquemment dans des environnements peu familiers et navigue entre les pratiques policières de collègues en provenance de nombreux pays et agences différents.



Avant de présenter la mission et le mandat de la Police des NU, visionnez la vidéo « 60 ans de police des NU » (01:51 min) pour illustrer l'évolution du rôle de la police de l'ONU au fil du temps :

<https://www.youtube.com/watch?v=ms1Gjw9-UEI>

Demandez aux apprenants comment ils caractériseraient le rôle de la Police des NU dans le maintien de la paix.

Diapositive 6

The slide features the title 'Mission de la Police des NU' in blue, with the UN emblem to its right. The main text describes the mission as reinforcing international peace and security by assisting member states in conflict, post-conflict, or other crisis situations to establish an effective, efficient, representative, and accountable police force. It references the 2016 report of the Secretary-General (S/2016/952). The footer contains the text 'Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021' and the number '6'.

Message clé : La mission de la Police des NU est d'aider les États membres en situation de crise à mettre en place des services de police nationaux efficaces qui servent et protègent la population.

Renforcez les points abordés dans la vidéo en expliquant que la mission de la police des Nations unies est de renforcer la paix et la sécurité internationales en aidant les États membres en situation de conflit, d'après-conflit et d'autres situations de crise à mettre en place des services de police efficaces, efficaces, représentatifs, répondant aux besoins de la population et responsable devant la collectivité qu'elle sert et protège.

Diapositive 7



C'est la première fois que la Politique générale sur le rôle de la Police des Nations unies en date de 2014 est mentionnée dans la présentation. Présenter cette politique comme un document de niveau constitutionnel pour la Police des NU et y faire référence pour expliquer le mandat :

La police des Nations unies met en place ou, dans les opérations de maintien de la paix dotées d'un mandat exécutif, se substitue à la police du pays hôte, une police capable de prévenir et de détecter tout crime, d'assurer la protection des personnes et des biens, et de maintenir l'ordre et la sécurité publics dans le respect de l'État de droit et du droit international relatif aux droits de l'homme.



Demandez aux participants d'expliquer ce qu'est un mandat exécutif et quelle est la différence avec les missions dépourvues d'un tel mandat. En quoi cela affecte-t-il les missions de la Police des NU ? Soulignez que la plupart des missions de l'ONU aujourd'hui n'ont pas de mandat exécutif et que les tâches principales de la Police des NU consistent donc à renforcer et à soutenir les capacités de la police locale.

Les mandats exécutifs impliquent une responsabilité totale dans la gestion de l'ordre public et l'exécution de l'ensemble des activités associées aux fonctions de police, y compris les pouvoirs d'arrestation et de détention, la collecte de preuves, les enquêtes criminelles et l'assistance aux enquêtes criminelles, la sécurité des frontières, la gestion des émeutes et le contrôle des foules, les patrouilles robustes, etc. Avec ce type de mandat, la police des Nations unies fait office de service de police national jusqu'à ce que les capacités nationales soient développées. Les mandats exécutifs ont rarement

été autorisés en raison des sensibilités politiques liées à la souveraineté du pays hôte et des défis opérationnels associés à ce type de mandat pour la police des Nations unies.

En l'absence d'un mandat exécutif intérimaire, l'autorisation de mandats avec des responsabilités opérationnelles ou des pouvoirs spéciaux (comme la MINUSCA en République centrafricaine) peut fournir à la police des Nations unies les outils nécessaires pour apporter des contributions importantes à l'application de la loi et pour surmonter certaines des contraintes associées aux mandats non exécutifs. Toutefois, contrairement aux mandats exécutifs, la coopération du pays hôte pour l'exécution de ces tâches reste une exigence légale.

Diapositive 8



Conformément à la politique générale de 2014, la Police des Nations unies a **deux fonctions principales** :

1. Soutien opérationnel/Direction provisoire des activités de police et autres activités d'application des lois :

Soutien opérationnel et, le cas échéant, mise en œuvre d'une stratégie de prévention, de détection et d'enquêtes efficaces en matière de criminalité, de protection des personnes et des biens, et de maintien de l'ordre public ; et

2. Renforcement des capacités et développement :

Soutien à la réforme, à la restructuration et à la reconstruction de la police du pays hôte, soutien au développement d'une capacité policière efficace dans le pays hôte afin de bénéficier de services de police représentatifs, répondant aux besoins de la collectivité, responsable devant la collectivité et ayant la plus haute qualité professionnelle possible.

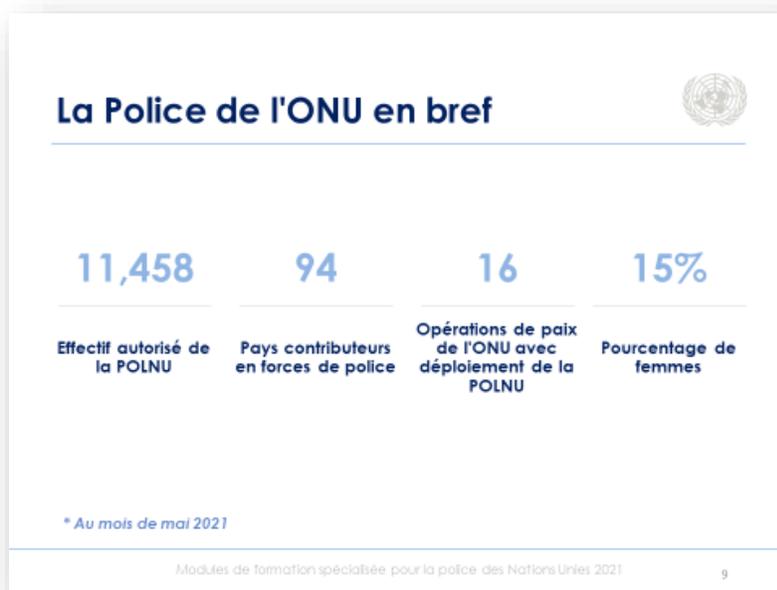
En outre, les composantes policières peuvent être appelées à soutenir les mandats de mission connexes, y compris, mais sans s'y limiter, les mandats avec des dispositions relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables, à la promotion de l'État de droit, à l'encouragement de la bonne

gouvernance, de la transparence et de la responsabilité, et à la protection des civils (en particulier les femmes et les enfants).



LA POLICE DES NU en bref. Les diapositives 9 à 14 visent à définir les catégories de personnel de la Police des NU, à expliquer le statut juridique des représentants de la Police des NU, à énumérer les modalités de déploiement et les opérations actuelles sur le terrain, et à souligner l'importance de l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein de la composante de la Police des NU. Soulignez que la liste des missions et des effectifs de la Police des NU autorisés reflète l'état des missions et des effectifs en mai 2021 et qu'elle peut être différente au moment où la leçon est dispensée.

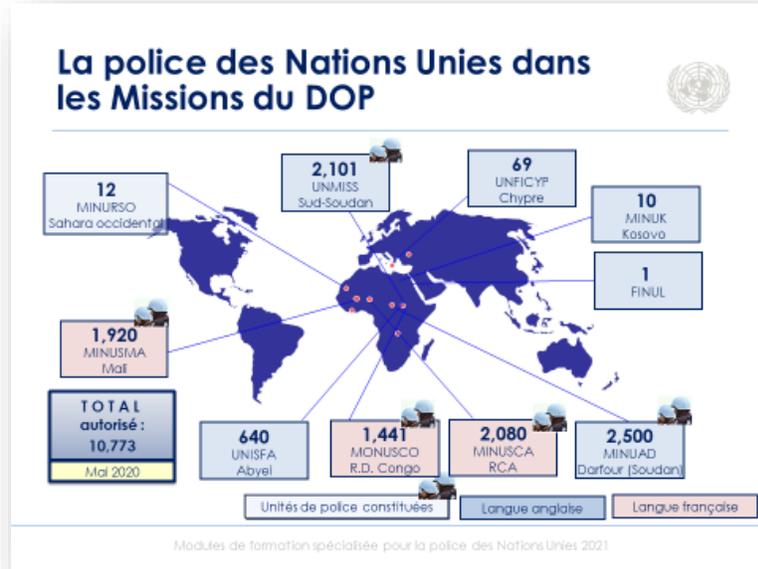
Diapositive 9



En mai 2021, la Police des NU était déployée dans 16 opérations de paix des Nations unies, avec un effectif total autorisé de 11 458 personnels. Le pourcentage de femmes parmi les policiers des NU déployés était de 15 %. Les policiers des NU ont été recrutés parmi 94 pays contributeurs en forces de police.

Les chiffres actuels de déploiement et le nombre de pays contribuant à la police des NU peuvent être consultés sur le site <https://police.un.org/en/police-contributors>.

Diapositive 10



Où est déployée la Police des NU ? La carte ci-dessus indique le nombre de policiers des NU déployés dans les différentes opérations de paix de l'ONU dirigées par le Département des opérations de paix (DOP, DPO en anglais).

Le DOP a pour mission d'aider les États membres et le Secrétaire général dans leurs efforts à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il assure la direction politique et exécutive des opérations de paix des Nations unies dans le monde entier et maintient le contact d'une part avec le Conseil de sécurité, les pays contributeurs en forces militaires et de police, et les pays bailleurs de fonds ; et d'autre part avec les parties au conflit dans le cadre de la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité.



Ne pas oublier de préciser que la liste des missions et des effectifs autorisés de la Police des NU date de mai 2021 et a évolué depuis au moment où la leçon est dispensée. Des informations détaillées sur l'histoire et le mandat de chaque mission sont disponibles sur le site <https://peacekeeping.un.org/en>. Chaque mission dispose d'un site web dédié qui contient les informations les plus récentes. Encouragez les participants à consulter ces sites et à se renseigner sur la mission dans laquelle ils seront déployés.

Diapositive 11

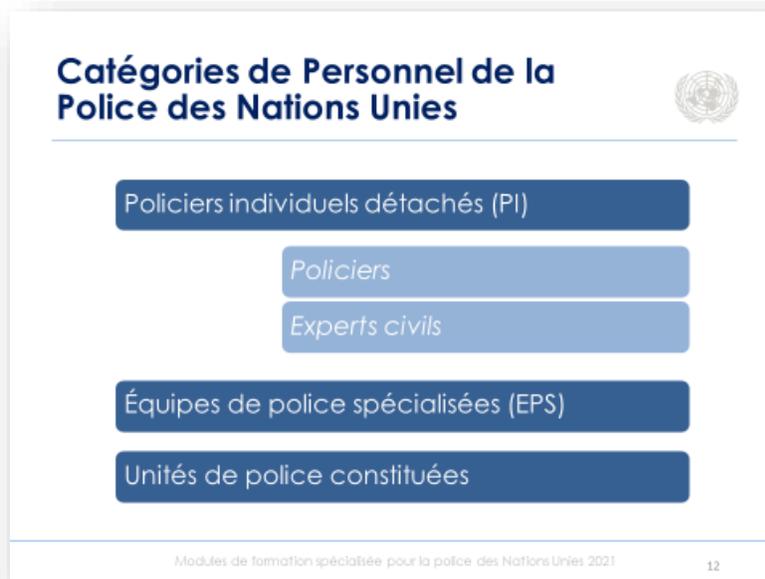


La carte ci-dessus indique le nombre de policiers des NU déployés dans les missions politiques spéciales (MPS) dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DAPC, DPPA en anglais). Le DAPC gère les MPS engagées dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix post-conflit dans le monde entier. Ces opérations sur le terrain comprennent des missions spécifiques à chaque pays et des bureaux régionaux. Elles sont dirigées par des représentants de haut niveau du Secrétaire général et constituent une plateforme avancée pour la diplomatie préventive et d'autres activités dans toute une série de disciplines, contribuant à prévenir et à résoudre les conflits et à soutenir des transitions politiques complexes, en coordination avec les acteurs nationaux et les entités humanitaires et de développement des Nations unies sur le terrain. Les tâches et le travail quotidien de la Police des NU dans les missions politiques spéciales peuvent varier des missions du DOP en fonction du mandat spécifique. Aujourd'hui, la Police des NU est de plus en plus impliquée dans les efforts de prévention au-delà du maintien de la paix.



Ne pas oublier de préciser que la liste des missions et des effectifs autorisés de la Police des NU date de mai 2021 et a évolué depuis au moment où la leçon est dispensée. Des informations détaillées sur l'histoire et le mandat de chaque mission sont disponibles sur le site <https://peacekeeping.un.org/en>. Chaque mission dispose d'un site web dédié qui contient les informations les plus récentes. Encouragez les participants à consulter ces sites et à se renseigner sur la mission dans laquelle ils seront déployés.

Diapositive 12



Conformément à la politique générale sur le rôle de la police des Nations unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de 2014, les composantes police des Nations unies se composent de policiers individuels (PI, IPOs en anglais), d'équipes de police spécialisées (EPS, SPTs en anglais) et d'unités de police constituées (UPC, FPU en anglais). Indépendamment de leur catégorie, ces personnels servent tous en qualité d'"experts en mission", ce qui signifie qu'ils bénéficient de privilèges et d'immunités spécifiques pour remplir leurs fonctions en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations unies.

À la date de mai 2021, des PI présentant jusqu'à 55 domaines de compétences différentes sont déployés dans les missions. Les PI peuvent être soit des policiers soit des experts civils dotés de compétences spécialisées. Comme pour les policiers, les experts civils peuvent être recrutés, nommés ou détachés par un État membre ou occuper des postes professionnels.

La police des Nations unies déploie des **équipes de police spécialisées (EPS)** composées de policiers individuels pour soutenir la police du pays hôte en lui apportant une expertise policière spécialisée. En fonction du mandat et des besoins de la mission et de la police du pays hôte, les équipes peuvent assurer le renforcement des capacités policières et/ou le renforcement opérationnel de la police du pays hôte, effectuer des patrouilles préventives ou répondre de manière indépendante à des menaces physiques non militaires contre des civils en recourant à la force. Chaque équipe est composée d'experts d'un (ou d'un nombre limité d') État(s) membre(s), ayant des compétences

particulières dans des domaines tels que les enquêtes, la grande criminalité et la criminalité organisée, les violences sexuelles et sexistes (VSS/VSBG) ou la police orientée vers la communauté. Les EPS peuvent comprendre des experts civils.

La majorité des policiers qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations unies sont déployés au sein des **unités de police constituées (UPC)**. Une UPC se compose d'environ 140 policiers, formés et équipés pour agir en tant qu'unité collective capable d'accomplir des tâches de maintien de l'ordre que des policiers individuels ne pourraient pas accomplir. Les UPCs bien entraînées peuvent opérer même dans des environnements « à haut risque ».

Les UPCs ont trois missions essentielles : la gestion de l'ordre public, la protection du personnel et des installations des Nations unies et le soutien aux opérations de police qui nécessitent une réponse collective. Les UPCs ne répondent pas à des menaces militaires.

Diapositive 13



A la date de mai 2021, le nombre total des effectifs de la police des NU déployés sur le terrain était de 8 868. Parmi eux, on compte 2 185 policiers détachés et 166 policiers bénéficiant d'un contrat avec les NU (PI) ; 6 468 policiers appartiennent aux UPCs, et 49 personnels à sept ESP.

Diapositive 14

POLNU - Vers l'Égalité des genres

Intégration de la dimension genre

1. Stratégie de la Division police en matière de genre
2. Boîte à outils de la police des NU sur le genre
3. Conseillers genre de la police des NU

Parité hommes-femmes

2018 10% → 2028 20%

Plaidoyer

1. Sept prix internationaux du maintien de la paix pour les femmes policières
2. Réseau international des femmes policières « casques bleus »
3. Association internationale des femmes policières

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 14

Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a lancé la « stratégie sur la parité hommes-femmes à l'échelle du système » en septembre 2017. Cette stratégie comprend des actions recommandées pour atteindre la parité entre les genres d'ici 2028. Elle couvre, entre autres, les objectifs et la responsabilité, les mesures spéciales, l'environnement favorable, les nominations à des postes de haut niveau et le cadre des missions.

La réalisation de la parité hommes-femmes est une priorité urgente, non seulement en tant que droit humain fondamental, mais aussi en tant que composante essentielle de l'efficacité, de l'impact et de la crédibilité des Nations unies. En tant que principale institution normative internationale, les Nations unies ont la responsabilité particulière de montrer l'exemple et de ne laisser personne de côté.

La Division Police des Nations unies a élaboré sa propre stratégie en matière de genre pour la Police des NU, ainsi que des modules de formation sur le genre pour cette même police, et des conseillers en genre de la police des Nations unies sont en poste au siège à NY et dans les missions. La Police des NU s'est fixée d'atteindre 20 % de personnels féminins d'ici 2028. Au niveau de la sensibilisation, la Police des NU décerne chaque année le prix international de la femme policière « casque bleu » et encourage les réseaux et les associations de femmes policières « casques bleus ».

Les Nations unies font de la prise en compte de la dimension de genre une nécessité opérationnelle dans l'ensemble du travail de la Police des Nations unies afin de répondre aux besoins de sécurité différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

La police des Nations unies intègre les différentes préoccupations et vulnérabilités de ces personnes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les activités policières.

La participation de femmes policières est essentielle pour l'ensemble des activités de la police des Nations unies, telles que la promotion de l'État de droit, le renseignement, la planification, le commandement, les enquêtes, la gestion de l'ordre public, le renforcement des capacités de la police du pays hôte, la police orientée vers la communauté, la sensibilisation à l'égalité des sexes et l'engagement des communautés.

Les femmes policières servent en outre de modèles en matière d'égalité des sexes, incitant les femmes et les jeunes filles à défendre leurs propres droits et à faire carrière dans les forces de l'ordre. En outre, les femmes policières procurent un plus grand sentiment de sécurité aux femmes et aux enfants et améliorent l'accès et le soutien des services chargés de l'application des lois aux femmes locales. Elles aident également les Nations unies à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels.



Lors d'une discussion plénière, revenez avec les participants sur le mandat et les missions de la Police des NU discutés au début de la session ainsi que la variété des expériences policières à partir desquelles les personnels de la Police des NU sont recrutés. Faites le lien avec la présentation du Cadre d'orientation stratégique (COS) pour les activités de police au niveau international. Demandez aux participants pourquoi ils pensent que le cadre d'orientation stratégique est nécessaire. Insistez sur le fait que le cadre d'orientation stratégique guide la Police des NU sur la manière dont elle doit s'acquitter de ses missions.

Diapositive 15



Message clé : La police des NU opère conformément au cadre d'orientation stratégique pour les activités de police au niveau international (Strategic Guidance Framework for International Policing en anglais- COS/SGF). Le cadre d'orientation stratégique fournit des approches harmonisées en matière de sécurité publique, de réforme de la police et de soutien aux polices des pays hôtes et aux autres services chargés de l'application des lois.

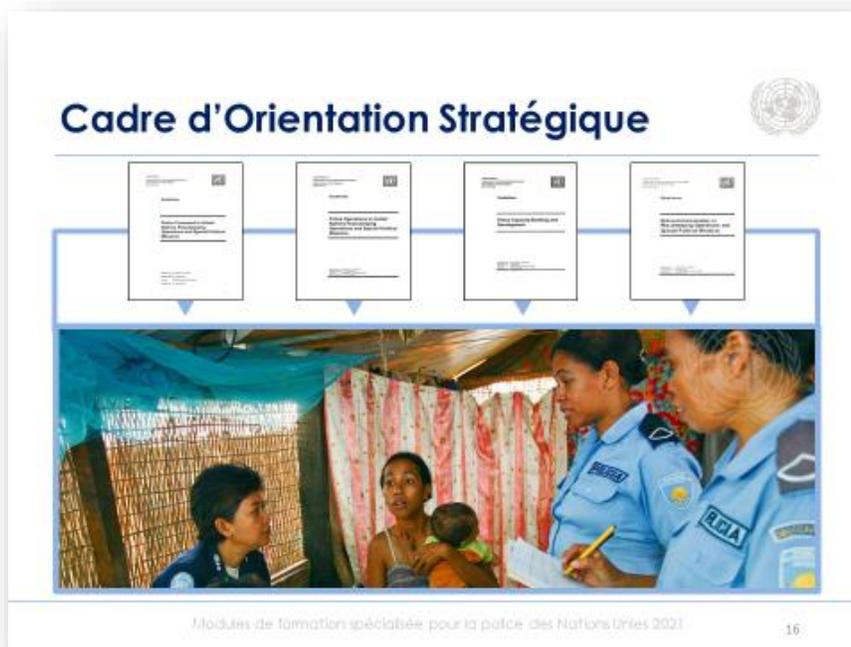
Suite à l'adoption de la politique générale sur le rôle de la police des Nations unies dans les opérations de paix en janvier 2014, un ensemble complet de lignes directrices a été élaboré en tant que **Cadre d'orientation stratégique (COS) pour les activités de police au niveau international**. À ce jour (2021), ces lignes directrices couvrent le commandement de la police, les opérations de police, le renforcement des capacités

et le développement de la police, ainsi que l'administration de la police, qui sont les quatre éléments fondamentaux de la politique.

Les orientations du COS/SGF sont destinées non seulement à l'ONU, mais aussi à toute organisation ou État membre qui déploie du personnel de police et d'application des lois dans le cadre d'opérations de paix internationales et multidimensionnelles. Les documents ont été élaborés en consultation avec, entre autres, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE), qui s'en sont inspirées pour leurs propres efforts de planification, de développement et de formation.

Le cadre général de référence devrait permettre à tous les personnels de la Police des NU d'avoir la même compréhension. À cette fin, le COS a été utilisé lors de la rédaction des fiches de poste détaillées pour la Police des NU et des programmes de formation standardisés afin de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du mandat.

Diapositive 16



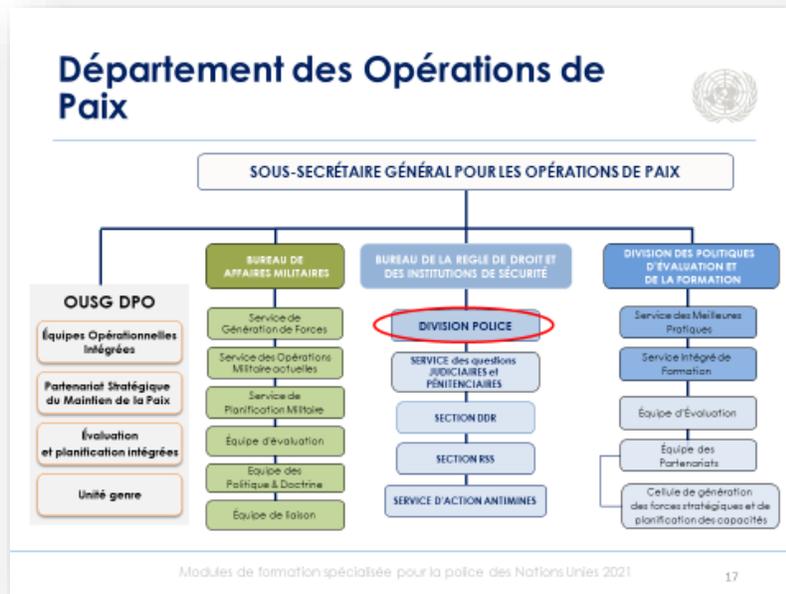
Le **COS/SGF** vise à renforcer l'efficacité de la police des Nations unies par des approches plus cohérentes et harmonisées en matière de sécurité publique, de réforme de la police et de soutien aux polices nationales et aux autres services chargés de l'application des lois.

Les lignes directrices du COS/SGF et les manuels connexes constituent le cadre qui devrait guider tous les personnels de la Police des NU dans leur travail quotidien. Le COS/SGF n'est pas le seul ensemble de documents d'orientation de la Police des NU, mais sert plutôt de passerelle vers d'autres règles et règlements de l'ONU.



Insistez sur le fait que le COS/SGF et les autres directives données à la Police des NU sur le terrain proviennent de la Division Police des NU/DOP au siège de l'ONU à New York. Les diapositives suivantes décrivent les responsabilités de la Division Police de l'ONU.

Diapositive 17



La Division Police des Nations unies fait partie du **Bureau de l'État de droit et des institutions chargées de la sécurité (BEDIS, OROLSI en anglais)**, créé au sein du Département des opérations de paix en 2007. Le BEDIS déploie des casques bleus qui, en tant que premiers artisans de la paix, aident les pays touchés par un conflit à rétablir l'État de droit et les institutions de sécurité nécessaires à l'instauration et au maintien de la paix.

Le BEDIS comprend cinq composantes : la division Police, le service de la justice et de l'administration pénitentiaire, la section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, l'unité de réforme du secteur de la sécurité et le service d'action contre les mines des Nations unies.

La Division Police comprend le Bureau du conseiller pour les questions de police, la Section de politique stratégique et du développement, la Section sélection et recrutement, la Section de gestion de la mission et d'appui et la Force de police permanente. La Division Police est dirigée par le Conseiller pour les questions de police des Nations unies (Conseiller Police).

Diapositive 18

Principales Responsabilités de la Division Police 



- Planification du déploiement de la police des NU
- Sélection, recrutement, déploiement et rotation du personnel de la police des NU
- Élaboration de politiques et directives
- Soutien opérationnel, conseils et orientations stratégiques aux missions sur le terrain
- Plaidoyer auprès des États membres, création de partenariats et communication stratégique

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021

Une partie de la Division Police est située au siège des Nations unies à New York, aux États-Unis, tandis qu'une autre (la force de police permanente, Standing Police Capacity en anglais) est située au sein de la Base de soutien logistique des Nations unies à Brindisi (Italie).

La division Police des Nations unies a pour mission de soutenir les composantes police des Nations unies dans la mise en œuvre des missions qui leur ont été confiées par le biais de :

- La planification du déploiement de la police des Nations unies dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies, ainsi que dans d'autres contextes non liés à une mission, notamment par l'intermédiaire du mécanisme du point focal mondial
- La sélection, le recrutement, le déploiement et la rotation du personnel de la police des Nations unies dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies et dans d'autres contextes
- L'analyse et le développement de la politique et des orientations en matière de maintien de la paix par la police internationale afin d'en assurer la cohérence
- La fourniture d'un soutien opérationnel, de conseils stratégiques et d'orientations aux missions sur le terrain, y compris des évaluations et des appuis
- Le plaidoyer auprès des États membres, la coordination, la création et la consolidation de partenariats et de communications stratégiques

Diapositive 19



La Force de police permanente (FPP, SPC en anglais) de la police des Nations unies est une composante opérationnelle de la division police située à Brindisi, en Italie. Elle est dirigée par « le chef » de la Force qui rend compte au conseiller en matière de police. L'unité est composée de 36 officiers possédant diverses compétences policières et techniques. La FPP a été créée en 2007 pour remplir la mission stratégique de la Police des Nations unies en fournissant une expertise policière et des personnels rapidement déployables, efficaces et cohérents dans les opérations de paix des Nations unies pendant les phases de démarrage, de renforcement et de transition dans les situations d'après-conflit et d'autres situations de crise.

Le FPP a **deux fonctions principales** :

1. Assister à la **capacité à organiser le lancement** des composantes police des nouvelles opérations de paix des Nations unies ; et
2. Fournir des **conseils, l'expertise et l'assistance** dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles en matière de police et d'application de la loi.

La FPP met à disposition des officiers ayant des connaissances et une expérience spécialisées, notamment en matière de réforme et de restructuration de la police, d'ordre public, de criminalité transnationale organisée, de police orientée vers la communauté, d'affaires juridiques, d'analyse, de formation, de planification, de logistique, de gestion du budget et des finances, de ressources humaines, de technologies de l'information et de la communication, d'enquêtes et de conseils en matière d'égalité des genres, ainsi que d'autres expertises. Les experts sont composés de

policiers détachés issus des pays contributeurs en forces de police et de personnels civils professionnels.

Diapositive 20

Coordination des Activités de Police dans les États Hôtes



- La POLNU est le prestataire de services et le point de contact à l'échelle du système pour les questions de police et autres questions relatives à l'application des lois.
- Le dispositif de point focal mondial (PFM) pour les domaines de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire dans le cadre de l'État de droit dans les situations d'après-conflit et autres situations de crise (PFM/GFP) permet aux entités des Nations Unies d'agir en tant qu'intermédiaire et point d'entrée unique entre les différents acteurs.

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 20

La Police des NU est le **prestataire de services à l'échelle du système** et le point de contact pour les questions de police et autres questions d'application de la loi, y compris les agences, fonds et programmes des Nations unies, afin de garantir la cohérence de l'expertise et de l'assistance technique en matière de police.

Reconnaissant la nécessité d'assumer des responsabilités complémentaires sous un même toit et d'intégrer les dimensions politiques et de développement de ces efforts, le Secrétaire général a chargé le Département des opérations de paix des Nations unies (DOP) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de mettre en œuvre un modèle de fonctionnement axé sur le soutien opérationnel conjoint des Nations unies aux pays dans les situations de conflit et de crise.

Depuis 2012, un accord connu sous le nom de **Point focal mondial (PFM)** pour les domaines de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire dans l'État de droit dans les situations post-conflit et autres situations de crise a fourni une solution unifiée pour l'assistance globale de l'ONU dans ces domaines. Cet arrangement permet aux entités des Nations unies de « s'unir », en surmontant la fragmentation systémique du processus et en travaillant ensemble à la poursuite d'un ensemble d'objectifs.

Diapositive 21

Résumé des messages clés 

Le maintien de la paix par la police des Nations Unies diffère fondamentalement des missions de police au niveau national en ce qui concerne le contexte, l'autorité, l'expérience professionnelle et la culture.

La mission de la POLNU est d'aider les États membres en situation de crise à mettre en place une police nationale efficace qui sert et protège la population.

La POLNU fonctionne conformément au COS/SGF. Le COS fournit des approches standardisées quant à la fourniture de la sécurité publique, la réforme de la police et le soutien opérationnel à la police locale et aux autres organismes chargés de l'application des lois.

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 21



Insistez sur les points clés de cette leçon. Demandez aux participants de réfléchir à la manière dont chacun de ces points s'appliquera à leur rôle en qualité de policier individuel.

Documents de référence

- Politique générale du DOMP/DAM sur le rôle de la police des Nations unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (2014.01)
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur l'administration de la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies (DPKO/DFS – Guidelines on Police Administration in United Nations Peacekeeping Operations and Special Political Missions en anglais) (2016.26)
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur les opérations de police menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations unies (DPKO/DFS – Guidelines on Police Operations in United Nations Peacekeeping Operations and Special Political Missions en anglais) (2015.15)
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur le commandement de la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies (DPKO/DFS – Guidelines on Police Command in United Nations Peacekeeping Operations and Special Political Missions (2015.14) ()
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur le renforcement des capacités et le développement de la police (DPKO/DFS – Guidelines on Police Capacity Building and Development en anglais) (2015.08)
- DPKO/PD Guidelines for United Nations Police Officers on Assignment with Peacekeeping Operations (DOMP/PD/2006/00135)
- DPKO/PD Guidelines for Formed Police Units on Assignment with Peace Operations (DOMP/PD/2006/00015)
- Directives DOP (DPO en anglais) / DAO (DOS en anglais) pour les équipes de police spécialisées affectées aux opérations de paix des Nations unies (2019.34)
- Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP), Manuel sur les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations unies, (2003, 92.)